



Sommaire du Numéro d'Avout 1902.

Le Prêtre sanctifié par sa messe : (*suite*). — Le Prêtre et le Très Saint Sacrement : (*suite*). — Le Pain Eucharistique. — Sujets d'adoration. — Réponses Liturgiques. — A l'occasion des Retraites Pastorales. — Cotisations. — Bulletin Trimestriel de l'Œuvre.

LE PRETRE SANCTIFIE PAR SA MESSE

SIXIEME MEDITATION

La séparation du monde, condition essentielle de la sainteté sacerdotale.

(*suite*)

III. LA FEMME.

Sur la séparation dans laquelle le prêtre doit se tenir à l'égard de cette portion de sa famille spirituelle avec laquelle il est, en fait, obligé d'avoir le plus de rapports, parce qu'elle est la plus fidèle d'ordinaire, celle par conséquent qui s'impose à ses soins plus assidus et use davantage de son ministère, nous poserons simplement quelques principes, suivis de quelques applications.

I. Principes. — Le premier de ces principes est que, dans la direction de ses pensées et de ses affections à l'égard de la femme, comme dans ses relations avec elle,

le prêtre se doit inspirer de son état sacerdotal : or, cet état est fondé sur la virginité des sens et du cœur. Le sacrement de l'Ordre, base de l'état sacerdotal, est incompatible avec le sacrement du Mariage : celui-ci rapproche l'homme de la femme et leur ordonne de garder, de cultiver et de rendre aussi étroite que durable cette union que le Créateur sanctifie et veut rendre féconde. L'Ordre, au contraire, unit au Christ seul des âmes qui puissent consacrer au service intérieur de sa Personne adorable un amour sans partage, et au service de ses intérêts dans le monde les énergies intégrales d'une vie affranchie de tous les soucis domestiques : c'est à nous, prêtres, que s'adressait saint Paul quand il écrivait : *Æmulor vos Dei æmulatione : despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo* (2). C'est pourquoi l'ordination interdit au prêtre le mariage et, en mettant entre la femme et lui cette barrière fondamentale, celle de l'état même, elle lui interdit, par une conséquence bien logique, de garder pour elle aucune place dans ses affections naturelles, et, par là même encore, elle lui ordonne de l'exclure des relations dont il a le choix. S'il la doit aimer désormais, — et comment s'en pourrait-il légitimement exempter, puisque lui étant un prochain par les liens de la nature et du baptême, elle est, de plus, sa fille adoptive par la place qu'elle occupe dans la famille surnaturelle dont il est constitué le père ? — ce ne peut être que de charité toute surnaturelle ; s'il doit avoir commerce avec elle, — et comment s'en pourrait-il dispenser, alors qu'il lui doit la conduite et les soins d'un vrai pasteur d'âmes ? — ce ne peut être que dans la juste mesure que réclame ce ministère surnaturel.

Ainsi, l'obligation de l'Ordre impose au prêtre la séparation d'avec la femme en l'introduisant dans ce haut état de virginité qui exclut le mariage ; et l'esprit de cet auguste Sacrement réclame une séparation analogue dans ses affections et ses relations : le prêtre ne sera donc en réalité dans la perfection de son état sur ce point, qu'autant que, dans son cœur comme dans sa vie, il se tiendra loin de la femme.

Une autre considération de principe est que, s'il y a antipathie objective entre l'Ordre et le Mariage et si cette

(2) Il Cor., XI.

opposition doit se manifester dans les vues et dans la conduite du prêtre sous la forme de l'éloignement intérieur et de la réserve extérieure, — malheureusement il n'existe, au point de vue naturel, aucune antipathie entre ces deux êtres, fils d'Adam et d'Eve l'un et l'autre. L'homme continue de vivre, sous l'investissement du caractère sacré, qui pénètre pourtant jusqu'à la racine de ses facultés spirituelles, et l'homme, au jugement même de Celui qui l'a fait, a un besoin constitutif de la société de cet être dont la parfaite identité de nature avec lui fonde la sympathie très légitime qui l'attire vers elle : *Non est bonum hominem esse solum : faciamus ei adiutorium simile sibi* (3).

— La femme, tirée physiquement de côté d'Adam, et, moralement de son cœur, a besoin d'appuyer sa faiblesse sur la force du bras de l'homme et de trouver un refuge dans son cœur, d'où elle est sortie.

Les natures, par les besoins et les sympathies, restent donc portées l'une vers l'autre et se recherchent instinctivement : et cela est l'ordre de la création même. Mais, depuis le péché, et en vertu de la désorganisation qui l'a suivi, les instincts, faussés par la concupiscence, tendent à se satisfaire malgré la raison ou au delà de ce qu'elle permet, et si on ne les tient pas habituellement éloignés des objets qu'ils convoitent, ils auront tôt fait de renverser les barrières qui séparent les états, de balayer comme vaine poussière les forces surnaturelles de l'ordination, et de rapprocher pour leur commune perte ces deux êtres que leur mutuel éloignement, fidèlement respecté ici-bas, assurait de vivre éternellement unis dans le sein de Dieu.

Sous ce même point de vue, il faut considérer en outre que, le prêtre trouve dans les conditions de son état sacerdotal quelques raisons de chercher dans la compagnie, dans le dévouement et dans la sympathie de la femme certains secours et certaines compensations contre des privations qu'il a du reste généreusement acceptées et qu'il ne refuse pas de supporter jusqu'à la fin. — Il est solitaire par état, et l'isolement est pénible à son cœur fait pour la société ; son ministère rencontre des hostilités aveugles et lui occasionne des déceptions et des peines qui assombrissent et désolent sa solitude : s'il pouvait épancher l'amertume dont regorge son cœur dans un cœur

(3) Gen., III.

qui l'adoucirait en y sympathisant ? Et la femme est bonne, affectueuse et compatissante par nature ; n'a-t-elle pas été créée pour le ministère de la consolation ? — Le prêtre a voué la chasteté : et pour l'imposer à sa chair qui, tantôt par faiblesse voudrait échapper à ce joug et tantôt le voudrait briser par ses révoltes, il la mortifie par le frein d'une austère modestie imposée à tous ses sens, par les rigueurs de la pénitence infligée à ses appétits : faudrait-il s'étonner que la nature, qui se résout si difficilement à se laisser sacrifier, inclinât son cœur à chercher dans la douceur et la fidélité d'une affection sensible, mais pure, une sorte de compensation à toutes les satisfactions dont il prive son corps, immolé sur l'autel d'or de la chasteté ? Et ici encore, la femme se présente à sa pensée avec l'attrait de son cœur aimant et la grâce de son commerce délicat,

La femme, de son côté, surtout si elle joint la piété à l'honnêteté naturelle, se sent toute disposée à se rapprocher du prêtre aussi intimement que le permettent les lois d'une pudeur pleine de réserve et du respect qu'elle porte à son caractère sacré. Elle a tant besoin du prêtre ! de conseils pour sa conduite, de consolations dans ses peines, de secours dans ses difficultés ! Le prêtre qui l'a engendrée à la grâce, qui l'a nourrie des sacrements divins, est le père de son âme, le guide de sa vie spirituelle, le confident de ses pensées ; elle lui confie, comme à Dieu même dont il est, à ses yeux, le représentant, ses secrets les plus intimes, ceux qu'elle hésiterait à confier à l'oreille de l'époux le plus aimé, et elle lui donne sans crainte à panser les plaies les plus douloureuses de son cœur, celles qu'elle ne découvrirait même pas à son amie la plus familière. Etant donnée la difficulté où est la sagesse humaine de ne pas outrer les meilleures choses, il est assez facile de comprendre que la femme, être de faiblesse et d'affection, soit portée à étendre la nécessité sacrée du prêtre au delà des besoins strictement spirituels de son âme ; qu'elle désire ne point faire un pas sans son appui ; qu'elle lui demande beaucoup de son temps, et que ses rencontres ne lui semblent jamais assez fréquentes ni ses entretiens assez longs. Quoi même ? ne serait-elle pas fondée à désirer qu'en échange de son affection finale, de sa reconnaissance sans mesure, de sa confiance sans réserve, ce

père de son âme lui fît crédit à son tour d'une plus large confiance, lui réservât dans son cœur une place de prédilection et lui permît d'y trouver un foyer de sainte tendresse, une source toujours ouverte de pieuses consolations ? Quels dangers pourrait-elle courir en ces recherches où son cœur n'entend jouir qu'autant que son âme est sanctifiée et où elle est persuadée de ne poursuivre que le meilleur service de Dieu ? S'il s'agissait d'un ami dans le monde, même le plus honnête et le plus discret, oh ! elle fuirait toute intimité et se garderait de toute confiance un peu délicate : mais le prêtre n'est plus un homme aux yeux de sa foi, qui ne voient en lui que l'ange du Seigneur, l'ombre du Père céleste et la personnification sensible de Jésus-Christ lui-même ; il est pour elle un être impeccable, dont le contact est aussi sanctifiant que bienfaisant, de qui elle ne saurait trop se rapprocher, ainsi que l'on faisait du Sauveur au temps de sa vie voyageuse !

Voilà comment le prêtre, s'il laisse liberté à ces affinités secrètes, aussi actives que tenaces, de sa nature avec celle de la femme, se rapprochera fatalement d'elle, à l'encontre de la loi fondamentale de son état sacré, malgré les avertissements de moins en moins écoutés de la prudence et de l'expérience, au détriment de la sainte liberté de son cœur, toujours, au dam de sa réputation, bien souvent, quoiqu'il n'en veuille convenir, et parfois au grand péril de sa perte et de la perte d'âmes que Dieu lui avait données à sauver.

D'où ce troisième principe, que le prêtre ne peut, vis-à-vis de la femme, trouver sa sécurité personnelle, le juste renom nécessaire à son ministère et la garantie du bien à lui faire à elle-même, qu'en ayant et nourrissant d'elle une crainte d'instinct surnaturel, qu'en se gardant contre elle avec toutes les précautions de la prudence inspirée par l'Esprit divin, qu'en la tenant soigneusement éloignée de ses affections non moins que de ses habitudes ; et, pour tout dire, qu'en la fuyant de toute manière. La fuite est, en effet, un conseil que le Sage donne avec trop d'insistance pour n'y pas voir un commandement positif.

“ Fuyez sa vue, dit-il, car un seul regard fixé sur son visage, un moment d'attention arrêtée sur sa beauté, peut, en enflammant votre cœur de mauvais désirs, vous être mortel, comme il le fut à tant d'autres : *Averte faciem*

tuam a muliere compta et ne circumspicias speciem alienam : propter enim speciem mulieris multi perierunt (4)."

"Fuyez sa conversation, car sa parole allume la convoitise comme le feu embrase le bois sec : *Colloquium ejus quasi ignis exardescit (5)."*

Par conséquent, pas d'entretiens prolongés, jamais d'abandon avec elle ; il faut, pour ainsi dire, ne lui parler que debout, en homme pressé qui n'a pas le temps de s'arrêter : car de recevoir d'elle un siège ou de lui en offrir, comme pour converser à loisir, est une imprudence à éviter absolument : "*Cum aliena muliere non sedeas omnino (6).*" — Par-dessus tout, évitez de vous asseoir à la même table, chez vous ou chez elle : *Nec accumbas cum ea super cubitum* ; car la liberté de la table, sous l'influence de la bonne chère, délie les langues, provoque aux rires, amollit les cœurs, détend les ressorts de l'âme au profit des appétits charnels : *Et non alterceris cum illa in vino* ; et alors, tout est à craindre, car avec le cœur qui s'inclinera vers elle, c'en est bien vite fini du reste, et vous êtes descendu à votre perte : *Ne forte declinet cor tuum in illam et sanguine tuo labaris in perditionem (7)."*

Et n'en vint-on pas jusqu'à ces criminelles faiblesses, n'est-ce pas trop, pour un être qui a consacré son cœur à Dieu seul, que d'en laisser disputer l'intégrale possession par la créature, entraver l'essor par des attaches terrestres, attiédir la pure flamme par des brouillards d'affections sensibles ? Car, qu'il s'en aperçoive et le veuille ou non, c'est à la conquête du cœur de l'homme que marche invinciblement la femme. Depuis le jour où Ève se fit préférer à Dieu par Adam, victime de sa séduction, la femme, dit le Sage, "a gardé pour s'emparer de l'âme précieuse de l'homme une science et une puissance fatales ; *Mulier autem viri pretiosam animam capit (8)* ;" et il semble que plus cette âme est précieuse par sa noblesse, son intelli-

(4) Eccli., IX, 9.

(5) Id., II. — *Oculi vestri*, disait saint Augustin, *etsi jacentur in aliquam feminarum, defigantur in nulla.* (Reg. I, cap. XXI.)

(6) Id est : *Vitanda consortia*, ait C. a L.

(7) Id est : *Ne contendas diceris, jocos, tactibus, risibus, quæ omnia sunt concupiscentiæ flabella ; ne concupiscentia, quæ residet in sanguine, labaris in perditionem, id est in adulterium.* — C. a L.

(8) Prov., VI, 26.

gence, sa bonté, plus elle excite ses séductions : or, est-il âme plus précieuse que celle du prêtre, “ élue entre toutes par un amour de prédilection, enrichie et sanctifiée pour exercer les plus hautes charges de l’empire spirituel (9) ? ”

Du reste, il lui suffit du plus petit commencement, un regard qu’elle suscite, une pensée agréable qu’elle laisse dans le souvenir, pour pousser beaucoup plus loin ses affaires et s’emparer de l’âme tout entière. Et le saint homme Job se montrait un psychologue inspiré quand “ il refusait à ses yeux la satisfaction d’un seul coup d’œil sur une femme, pour ne pas garder d’elle, dans son cœur, la morsure d’un seul souvenir : “ *Pepigi pactum cum oculis meis ut ne cogitarem quidem de virgine.* — Non, pas même une pensée, ajoutait le saint Patriarche, car il suffirait de cette faible brèche pour que mon cœur fût bientôt ravi tout entier à mon Créateur qui, seul, en doit être le maître : *Quam enim partem haberet in me Deus desuper et hæreditatem omnipotens de excelsis* (10) ? ”

Non, plus rien pour Dieu dans le cœur consacré où pénètre la pensée de la femme ; trop étroit pour contenir le Créateur et la créature, trop faible pour suffire à l’amour divin et à l’amour humain, qui, s’il n’est pas la charité surnaturelle pour le prochain, est radicalement contraire à Dieu, le cœur du prêtre ne peut consentir au moindre partage : si Dieu n’y est tout, il n’y sera bientôt plus rien !

(à suivre)

(9) *Nimis honorati sunt amici tui, Deus, nimis confortatus est principatus eorum.* — Ps. CXLVI.

(10) *Videbat quippe Vir sapientissimus ex aspectu virginis ita facile cogitationem accendi perpetrandi sceleris ut jam ipsa visio sit veluti cogitatio, quoniam ea aspectum continuo sequitur, delectatio, delectationem consensus ; unde merito dicitur Thren., III 51 : “Oculus meus deprædatus est animam meam.” Et rationem reddit tantæ continentiæ : Quomodo habitaret in me, mihi que sua gratia et favore quasi filio et hæredi adesse vellet Deus, nisi ab omni prosus labe immaculato, cum soli casti sint filii, hæredes et templum Dei ?* — Balth. Corderius in Job, c. XXXI, 1.

Le Prêtre et le Très Saint Sacrement



(suite.)

II. — Le devoir pastoral.

a) FONDEMENTS DE CE DEVOIR. — Nous sommes par vocation et par état, au milieu des populations chrétiennes, les auteurs, les témoins et les apologistes de la présence réelle. A ce triple titre, un devoir pastoral nous incombe à l'égard de l'Eucharistie.

Auteurs de la présence réelle. — *Hoc facite in meam commemorattonem.* (Luc., XXII, 19.) — C'est à nous que s'adressent ces paroles, avec les pouvoirs de toute-puissance qu'elles impliquent. C'est par notre ministère que le peuple chrétien est mis en possession de ce bienfait ; c'est nous qui le remettons en contact vivant avec le Sauveur. Chacun de nous peut dire : C'est grâce à moi que l'Évangile se survit au sein de mon peuple. C'est la part qui m'est échue sur la terre ; c'est mon œuvre ne chaque jour.

Nous sommes donc, à ce titre, intéressés d'une manière toute spéciale au sort de cette œuvre ; spécialement responsables de l'accueil qui sera fait au Christ-Eucharistie, des honneurs qui lui seront rendus, des injures qu'il y aura subies. Notre-Seigneur lui-même nous a chargés de cette responsabilité : elle est inévitable, elle est lourde, elle est à méditer.

Témoins de la présence réelle. — C'est sur un témoignage que tout acte de foi se fonde. De tous les actes de foi demandés aux hommes, un des plus héroïques sans contredit est l'acte de foi en la présence réelle eucharistique. Il faut donc, pour gagner en cette matière la foi des fidèles, un témoignage plus lumineux, plus ferme, plus persuasif encore que pour beaucoup d'autres vérités à croire. Eh bien ! c'est à nous qu'il appartient de livrer aux fidèles ce témoignage, ce motif de crédibilité dans nos paroles, dans notre piété envers la sainte Eucharistie, dans toute notre conduite, et par toutes les ressources de notre zèle pastoral.

Notre-Seigneur nous a spécialement choisis pour témoins de cette grande vérité. Il y pensait bien certainement quand il disait aux premiers prêtres de son Eglise : *Vos testes estis horum.* (Luc., XXIV, 48.) — A la manière dont vous témoignerez pour moi, vous gagnerez les âmes à la foi, ou bien vous les perdrez. Rien n'obscurcit en effet la foi et ne décourage la piété du fidèle comme le mauvais exemple du pasteur, son indifférence, ses délicatesses à l'égard du Très Saint Sacrement ; tout ce qui porte à dire : "Comment croirais-je à la présence réelle ? Ce prêtre agit comme s'il n'y croyait pas lui-même." — Responsabilité à peser ; examen sérieux à faire.

Apologistes de la présence réelle. — Cette considération découle des deux premières. Le mystère eucharistique a des ennemis ; son obscurité provoque l'objection. Il y a conjurer les dangers d'ignorance, d'aveuglement, d'incrédulité, d'obstination, d'hostilité haineuse et sacrilège. N'est-ce pas l'histoire de tous les siècles, et du nôtre bien particulièrement ? Il faut donc une défense, une apologie vivante et victorieuse. A qui Notre Seigneur a-t-il confié le soin de cette apologie ? A nous ; au prêtre pasteur.

Par notre négligence à nous acquitter d'une telle fonction, nous pouvons devenir les plus dangereux ennemis de l'Eucharistie. Rien ne confirmera mieux l'objection du fidèle hésitant dans sa foi ; rien ne donnera plus de valeur à l'argumentation spécieuse de l'incrédule, que la conduite légère du prêtre en face de l'Eucharistie, son manque de piété, de recueillement, de tenue de modestie au pied du Tabernacle, ou à l'autel.

b) EXERCICES DE CE DEVOIR. — Voici les principaux : devoir d'étude ; devoir de piété ; devoir d'amitié ; devoir d'apostolat.

Devoir d'étude. — Il faut étudier très sérieusement et très habituellement ce fait divin.

Etude nécessaire. — Pourquoi ? Parce que, sans l'étude de cette merveille, nous la méconnaîtrons bientôt nous-mêmes. Les apparences nous cachent cette divine présence. Il y a là un problème toujours à résoudre, une certitude toujours à affermir. La prière est sans doute

toujours le premier moyen ; mais à la prière il faut l'aide de l'étude, pour nous mettre mieux en possession des réalités divines. Ne l'oublions jamais ; la découverte de la présence réelle du Fils de Dieu, sous les apparences eucharistiques, est une conquête de foi à faire ; Dieu le veut ainsi. On va à la découverte de l'Eucharistie comme on va à la découverte du ciel, à travers toutes sortes d'apparences qui ne ressemblent en rien à la réalité poursuivie. Il faut, pour y tendre sérieusement, que tout en nous travaille, s'industrie, s'efforce. Dieu met à ce prix le don qu'il nous prépare.

Parmi les efforts à faire, l'effort intellectuel d'étude est nécessaire. A plusieurs reprises Notre-Seigneur signale aux Juifs, comme une des raisons de leur incrédulité, l'absence de cet effort intellectuel, la négligence à peser la doctrine promulguée, à méditer, à approfondir les paroles, les preuves etc. Là aussi à une des grandes causes de l'incrédulité moderne, Là est de même une des causes de notre tiédeur à l'égard de la sainte Eucharistie.

Etudions donc ce fait divin ; repassons volontiers nos traités de théologie, les notes prises par nous en d'autres temps ; lisons souvent les auteurs et traités spirituels où la doctrine de la présence réelle est expliquée et développée. Et dans les Vies des Saints, arrêtons nous de préférence au chapitres qui traitent de leur dévotion au Très Saint Sacrement.

Etude attrayante. — En est-il une plus attrayante dans tout le cercle de nos études théologiques ? parce que celle-ci s'exerce sur un objet vivant, sans abstraction, et qu'elle a pour but de nous révéler d'une manière vivante notre meilleur Ami, notre compagnon le plus fidèle, notre soutien le plus dévoué. Il serait inexplicable et insensé, ne pas faire à cette étude, dans nos journées, une large place.

Devoir de piété. — Tous les intérêts du culte l'Eucharistie sont remis entre nos mains. Il est admirable de voir avec quel oubli de lui-même Notre-Seigneur se livre à nous. Nous ferons de lui ce que nous voudrons ; il se laissera faire : *Erat subditus illis*. Combien cette parole sera vérifiée exactement ! Il est dans notre dépendance jusque dans les moindres détails ; il ne remue pas sans

nous, il ne bénit pas sans notre main, il ne se donne que par nous. Jetez-le dans une âme sacrilège, il ne dit rien ; préparez-lui une fête, il se laisse faire ; délaissez-le, oubliez-le, déplacez-le : *Erat subditus illis*. Quelle gloire pour nous !

Mais quelle responsabilité ! Le peuple verra donc, dans la manière dont je traite l'Eucharistie, si vraiment celui qui y réside est digne de ses adorations et de son amour. Si l'église où il réside est mal tenue, si le tabernacle où il repose n'est pas entretenu, si la lampe qui doit brûler nuit et jour devant lui reste éteinte, si les linges sacrés sont repoussants de malpropreté, que pourra conclure le peuple ? Il dira ce qu'on a dit tant de fois, à la vue de ces négligences déplorables : "Dieu n'est pas là ?" Quelle responsabilité pour nous ! Nous sommes les intermédiaires de la piété du peuple, choisis pour lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, et nous devenons sur son chemin l'obstacle, la pierre d'achoppement. Prenons garde !

Devoir d'amitié. — Pourquoi dire un devoir d'amitié ? On devrait dire un besoin d'amitié ; besoin irrésistible. Le prêtre, sevré des joies humaines, isolé de sa famille, dira volontiers au Dieu de son Tabernacle, s'il en a compris le mystère, la parole de saint Bernard : *Tu mihi omnia... tu frater, tu soror, tu pater et mater.* — Dès lors, la visite au Très Saint Sacrement sera pour son cœur un besoin pressant.

On se plaint de l'isolement de la vie pastorale à la campagne ; on en souffre, on s'efforce par bien des moyens d'y faire diversion. Compterions-nous donc pour rien le compagnon assidu que nous avons au Tabernacle ? Pourquoi y demeure-t-il, sinon pour peupler notre solitude, pour jouir de nos entretiens, pour ne pas perdre la joie d'essuyer nos larmes ? Est-il meilleur ami ?

Il a entendu gronder le flot des iniquités du monde ; il s'est vu repousser des foules immenses ; cependant il n'a pas voulu partir ; il est resté là. Il a dit : Il y a là-bas un presbytère où habite un homme que j'aime ; il est seul, il a besoin de moi, je veux être près de lui, à portée de son regard, de sa voix, de son cœur. — Et il est venu ; et il est là, et il y sera toujours.

Aux heures où le besoin d'épanchement, d'affection, de confiance intime se fait irrésistiblement sentir, où irons-nous donc ? Irons-nous vers des rencontres dangereuses où le cœur s'effémine, où s'aiguise fatalement la soif des jouissances sensuelles ? non. Nous irons là, dans cette église, au pied de ce Tabernacle. Nous irons voir et goûter comme le Seigneur est doux. Les hommes sont ingrats, le monde est trompeur, les succès sont éphémères, la volupté est avilissante. Nourr irons là, lui demander en échange les joies d'intimité qu'on ne goûte qu'à ses pieds, et qui surpassent toutes les joies de ce monde.

Devoir d'apostolat. — A tous ces titres, le culte du Très Saint Sacrement doit être parfaitement organisé dans nos paroisses. Ne nous donnons pas de repos que nous n'ayons établi quelque œuvre du Très Saint Sacrement, sous une forme ou sous une autre. Autant nous devons, pour la gloire du Très Saint Sacrement, parler, catéchiser, écrire, diriger, donner l'exemple ; autant nous devons nous préoccuper d'établir des œuvres en son honneur. Et sachons grouper autour du Tabernacle, comme autour d'un foyer de vie, toutes nos œuvres paroissiales. Ce sera leur assurer la vie et le progrès. — (Demander, à ce sujet, à nos bureaux, le document sur l'Archiconfrérie de l'Agrégation du T. S. Sacrement pour les fidèles.)



LE PAIN EUCHARISTIQUE (1)

De toutes les questions que peut traiter un Congrès eucharistique, la plus fondamentale, je pourrais dire la plus essentielle, est bien, de l'avis de tous, celle dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Il s'agit en effet de l'existence même de cet auguste sacrement. Je viens donc, délégué de S. G. Monseigneur l'Evêque d'Annecy, jeter un cri d'alarme au sein de ce

(1) Rapport lu en séance sacerdotale au Congrès eucharistique de Lourdes, par M. l'abbé Mermillod. — Nous le plaçons ici, aujourd'hui, pour faire suite à notre étude sur le Vin de Messe, parue en Juin dernier.

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs.

N^o 57

Le Prêtre et l'Eucharistie

I. — Adoration

La fait capital, l'évènement souverain de ce monde, et sur lequel il sera jugé, c'est la présence permanente de Dieu au milieu de nous en l'Eucharistie. *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus : ipse Deus cum eis erit coram Deus.* Oui, notre Dieu n'est pas un Dieu lointain. C'était une grande merveille d'amour que la présence de Dieu au milieu des Hébreux, habitant le tabernacle et l'Arche d'alliance et leur parlant du Propitiatoire ; mais c'est nous qui pouvons vraiment dire : *Non est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest obsecrationibus nostris ;* car combien s'est-il approché de nous davantage que des juifs, en se faisant d'abord notre Frère, puis notre Sacrement ! L'Eucharistie est donc le Dieu de la terre : *Qui mihi est in cælo aut a te quid volui super terram ?* Et comme la vie du peuple hébreu convergeait tout entière vers l'Arche d'alliance et le temple, ainsi celle de l'Eglise converge vers le Très Saint Sacrement. Nos églises sont les palais de l'Eucharistie, la liturgie est son culte, les prêtres ses ministres.

Oh ! à combien de titres les prêtres appartiennent à l'Eucharistie ! Ils sont à elle parce qu'elle est le Seigneur qui les a choisis : *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos ;* qui les a retirés de la masse du peuple pour en faire sa portion choisie : *Ego elegi vos de mundo ; Ego tuli Levitas a filiis Israel eruntque Levitæ mei ; Ego sum Dominus.* Ils sont au Christ eucharistique, parce que son Père les lui a donnés : *Tui erant et mihi eos dedisti.* Aussi il les appelait les siens : *Cum dilexisset suos.*

Il les a choisis pour servir sa divine présence : Il les a choisis non seulement pour ses serviteurs, mais pour ses amis : *Vos dixi amicos.* Il leur a livré d'une façon toute spéciale le Mystère eucharistique, pour qu'ils s'en servent pour eux et pour les autres ; il leur en a révélé les secrets les plus profonds confié les inestimables richesses ; les droits qu'ils ont reçu sur ce Sacrement sont absolus, inamissibles, éternels.

Ces deux mystères sublimes : le Sacerdoce et l'Eucharistie ont été conçus par la même pensée de la divine sagesse, inspirés par le même amour, opérés par la même toute-puissance, et sont apparus dans le même moment.

ANNALES DE L'ASSOCIATION

Ces deux institutions sont simultanées, liées l'une à l'autre par des nécessités sacrées, établies autant sur leur nature et sur leur raison d'être que sur la volonté de leur auteur.

Le prêtre est tellement lié au Sacrement par son sacerdoce, qu'il semble en faire une partie morale, mais nécessaire, inséparable.

Il les a choisis et il les a consacrés. Le sacerdoce a été institué en même temps que l'Eucharistie, et c'est dans la célébration de la Messe et la participation à l'Eucharistie que chaque prêtre reçoit les saints Ordres. Et cette ordination le marque d'un caractère qui est une profonde et mystérieuse ressemblance avec le Christ.

Ils appartiennent donc totalement à Celui dont ils portent l'image ; et l'union est si étroite, en vertu du caractère sacerdotal, que le prêtre devient un autre Jésus-Christ, un complément du Christ anéanti sous les voiles eucharistiques, un être qui "agit dans la personne du Christ. *Sacerdos in personâ Christi.*" (St. Th. Aq.)

Savourez, goûtez, approfondissez cette pensée délicieuse : Je suis à l'Eucharistie.

II. — Action de grâces

Le prêtre est chargé officiellement du devoir de remercier Dieu pour le bienfait de l'Eucharistie, parce qu'il le comprend davantage, et surtout parce qu'il a la première part dans ce don magnifique. Car s'il est à l'Eucharistie, il est aussi vrai de dire que l'Eucharistie est à lui. *Dilectus meus mihi et ego illi.* C'est bien aux prêtres que le Christ a dit : *Accipite* : Prenez, ceci est mon Corps. Ce n'est pas un prêt, c'est un don. *Si scires donum Dei ! Escam dedit. Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum daret.*

L'Hostie est au prêtre, comme l'Enfant Jésus à Joseph : *Accipe puerum...* Plus encore, comme il est à Marie : *Ecce concipies et paries filium.* Oui, le prêtre entre en participation de la paternité de Dieu, de la maternité de Marie. Il peut dire à l'Hostie : *Ego ante luciferum genui te.* Cette hostie, c'est lui qui l'a produite. La consécration c'est une œuvre qui exige une puissance infinie. Le pain et le vin attendaient impuissants ; le prêtre approche, et le Sacrement jaillit. Aussi que de droits il a sur elle ! Il en fait ce qu'il veut. Il la dépose dans le ciboire comme dans un berceau, il tire sur elle les rideaux du tabernacle ; quand il le voudra il interrompra son repos. On dirait une mère avec son enfant. Il a les clefs de l'église et du tabernacle : Jésus est son prisonnier ; il le porte à qui il veut, où il veut. Mais surtout il le met dans son propre cœur. Ah ! c'est là que le Saint Sacrement est vraiment à lui. Qu'elle est intime cette union ! Toutes choses égales d'ailleurs, elle est bien plus profonde pour le prêtre que pour le simple fidèle.

DES PRÊTRES-ADORATEURS

Et tous les jours de notre ministère sacerdotal, le Don de Dieu s'est tenu en nos mains dépositaires de l'Hostie Sainte. Nous sommes demeurés les témoins adorateurs, les témoins serviteurs du divin Sacrement. A son tour, le Sacrement a été, si nous l'avons su vouloir, le *solatium humanitatis* dans l'isolement, le *solatium infirmitatis* dans la défaillance spirituelle, le *solatium injustitiæ et infelicitatis inter hostes*, notre refuge, notre force, notre consolation.

Et voilà tant d'années que nous jouissons de ce Don par notre sacerdoce ! Et c'est un Don tout gratuit !

Où apercevoir une carrière plus sublime, de plus grandes preuves d'amour ? La sublimité de notre sacerdoce et l'immensité du don de l'Eucharistie qu'il nous livre, écrase l'esprit qui le contemple, mais notre volonté y affmit son élan, son dévouement, sa reconnaissance.

III. — Réparation.

Une plainte s'est échappée du Cœur de Dieu caché au Saint Sacrement : “ En reconnaissance, je ne reçois de la plupart des hommes que des ingratitude par les mépris, irrévérences, sacrilèges et froideurs qu'ils ont pour moi dans ce Sacrement d'amour.” Qui donc consolera le divin Maître de tant d'outrages, si pénibles à son Cœur qu'il les déclare plus douloureux que les tourments de sa Passion ? Qui ? sinon les prêtres ses amis privilégiés. Hélas ! c'est d'eux surtout que se plaint le Sauveur. “ Ce qui m'est le plus sensible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi avec moi ! ” Et il ajoute : “ Mon peuple choisi me persécute ! Les autres se contentent de frapper sur mon corps ; ceux-ci attaquent mon Cœur qui n'a jamais cessé de les aimer.” C'est que l'amour si prodigieux dont il se sent l'objet exige rigoureusement un grand retour d'amour, et que y être infidèle, c'est offenser non pas seulement la majesté du Seigneur, mais son amour méconnu.

Or, la faiblesse et la lâcheté de notre nature égoïste et paresseuse, et, d'autre part, la fréquence de rapports de tous les instants avec l'Eucharistie, nous exposent à mille négligences, à mille trahisons envers elle : manques d'attention, de respect de zèle, de pureté de conscience pour la recevoir et l'administrer...

Examinez ce que vous avez à vous reprocher vous-même ; puis pensez à toutes les fautes de vos confrères ; faites-vous solidaire de tous les prêtres... Et alors, dans la confusion et la douleur, multipliez les actes de contrition, de componction, de compassion pour Notre-Seigneur. Allez jusqu'à son Cœur comme saint Jean, et souvenez-vous de ce mystérieux trouble de la Cène, indice d'une si grande douleur : *Turbatus est spiritu et protestatus est et dixit : Amen, amen dico vobis : quia unus ex vobis tradet me.* Pensez

aussi à tous les crimes des hommes contre l'Eucharistie, car vous en êtes le réparateur-né.

Mais, outre les péchés formels, le divin Sacrement se plaint de notre froideur. Que de fois peut-être vous paraissez en sa présence, vous montez à l'autel, vous le consacrez, vous le touchez, vous le mangez sans un véritable acte d'amour ! Et le reste du jour, que vous pensez peu à lui ! Quoi ! les mots d'Eucharistie, d'Hostie, de communion ne font pas battre votre cœur ! alors que l'Eucharistie est l'amour infini, alors qu'elle a coûté la mort de Jésus-Christ, et que lui-même s'y consume d'amour ! O dureté, ô insensibilité, ô inintelligence ! *Desolatione desolata est terra, quia nemo est qui recogitet corde.*

Humilions-nous.

IV. — Prière.

Nous sommes faits, ô prêtres, pour l'Eucharistie. Ah ! devenons dignes d'elle, qu'elle trouve en nous ses complaisances, sa joie et son honneur ! car ses délices sont d'être avec les enfants des hommes, ses prêtres. Pour cela donnons-nous davantage encore à l'Eucharistie : nos yeux pour la contempler, notre langue pour la consacrer et la chanter, nos mains pour la répandre, nos genoux pour l'adorer, nos pieds pour la porter, notre cœur surtout pour l'aimer. Donnons-lui notre intelligence pour la connaître, pour étudier ses merveilles, pour faire d'elle la pensée royale de toute notre vie ; mais surtout livrons-lui notre âme pour la rendre sainte par l'Eucharistie.

Voilà le vrai culte de l'Eucharistie. Sa vraie gloire, c'est de porter des fruits semblables à elle, de faire des saints à son image, cherchant en elle le modèle et la grâce des vertus. Et si après cela, nous pouvions donner notre sang et notre vie pour elle, oh ! nous aurions été un vrai prêtre de l'Eucharistie.

Demandons instamment un amour passionné de l'Eucharistie. Sans une passion, on ne fait rien de grand, la vie n'est pas prise. Demandons une grande idée du Saint Sacrement, une connaissance approfondie des rapports qui existent entre lui et nous, ses ministres. — Demandons une confiante, constante et très spéciale dévotion envers l'Eucharistie, le Pain de notre repas du matin et le Soutien toujours présent à tous les instants de notre vie.

O Jésus, donnez-moi la passion de l'Eucharistie afin que je dépense toute ma vie à son service. Donnez-moi l'union sacerdotale de cœur. l'union de ma vie plus intense entre mon âme et votre personne au Sacrement, afin qu'en vrai prêtre, je vive de votre Eucharistie, qu'en elle soit mon centre, ma fin, et toute ma raison d'être.



Congrès, à l'occasion d'un danger grave que court l'existence même de ce sacrement.

Quelle est cette hérésie d'un nouveau genre que je viens vous dénoncer ? C'est l'hérésie des *fraudeurs de farine*, hérésie plus radicale encore que celle de Luther, puisque Luther apportait encore du pain sur l'autel et que, grâce aux fraudeurs, le pain même est sur le point de disparaître.

Rappelons les principes. Le Missel romain, au paragraphe *de defectibus*, dit formellement : " Si le pain n'est pas du pain de farine de blé, ou si à la farine de blé se trouvent mêlées d'autres farines, au point que ce pain ne puisse plus s'appeler simplement pain de farine de blé, ou si le pain est avarié, il n'y a pas de sacrement de l'Eucharistie."

Deux cas peuvent donc se présenter : ou la farine de blé dont on fait les hosties est tellement additionnée d'autres farines que la consécration est invalide : ou, malgré cette addition, elle peut encore conserver le nom de farine de froment et alors la consécration est valide, mais illicite. Deux cas sur lesquels il n'est pas permis à un prêtre de rester dans le doute et l'indifférence, et sur lesquels, hélas ! un trop grand nombre, ne soupçonnant pas ce qui se passe, ont les yeux entièrement fermés.

Parlons d'abord des mélanges qui n'altèrent pas substantiellement le pain eucharistique, mais qui rendent tout au moins les consécrations illicites.

Il est de notoriété publique aujourd'hui que les farines de commerce sont additionnées trop souvent de matières étrangères. On peut trouver de tout dans les farines : du seigle, de l'orge, des fèves, des pois et des haricots, souvent même avariés, de l'amidon de riz, de la fécule de pommes de terre, des os, de la craie, de la chaux, du plâtre, de la terre de pipe, des cendres, du talc, de l'alun, des pierres diverses, de la sciure de bois, le tout pulvérisé et mélangé avec la farine de blé.

Je lisais dans une publication de l'année 1861 que sur 100 échantillons de pain pris au hasard chez différents boulangers d'une grande ville, 13 seulement n'avaient pas été falsifiés par l'adjonction de substances dangereuses ou tout au moins inertes ou de qualité inférieure.

Dans une autre publication bien antérieure, puisqu'elle

porte la date de 1832, je lisais encore ceci : Un M. Chevalier, chimiste chargé, par suite d'une enquête hygiénique, d'aller avec plusieurs de ses collègues visiter une féculerie, remarqua dans cette établissement des sacs pleins de fécule et qui portaient le nom et l'adresse de meuniers et de boulangers. Il demanda à quoi était destinée cette fécule de pommes de terre. On lui répondit que c'était pour mêler aux farines destinées à faire le pain et qu'on en livrait pour ce mélange de 50 à 60 sacs par jour. — Voilà ce que l'on faisait déjà en 1832 : on a bien marché depuis cette époque. Encore, si l'on s'en tenait à des matières étrangères, mais inoffensives pour les estomacs, au point de vue de l'alimentation publique, il n'y aurait pas trop à se plaindre, Mais non : la soif de l'or ne permet pas au marchands de s'en tenir là ; le plâtre bien blanc, très lourd et d'un prix infime fait bien mieux leurs affaires. En route donc pour l'usine à plâtre ou la carrière de pierres blanches. A ce sujet, qu'on nous permette le petit trait que voici.

Nous tenons ce récit de la bouche de M. l'abbé Chavanel, aumônier des Révérendes Sœurs Bernardines à Rumilly. Ce fait ne manque pas de sel, ni de couleur locale, et il en dit long sur les habitudes peu scrupuleuses de certains commerçants en farines.

Il y a quelques vingt ans, ce digne ecclésiastique se promenait aux environs de la petite ville de S... Tout à coup, regardant dans la direction d'une hauteur voisine, il poussa un cri d'exclamation : " Eh quoi ! dit-il à ses compagnons de promenade, de la neige sur cette colline et au mois de juillet !.. " Ce que vous prenez pour de la neige, lui dirent-ils, ce sont des carrières de pierres blanches, et vous ne vous douteriez certainement pas de l'usage que l'on fait de ces pierres... Ce n'est pas pour bâtir, oh ! non... Ces pierres on va les expédier à l'usine de Z... Là on les broie, on les réduit en poussière, que dis-je ? en farine ; et ces "*farines de pierres blanches*" partiront de là pour l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, dans toutes les directions, pour être envoyées à des marchands de farines et devenir... du pain ! "

C'est invraisemblable, c'est à n'y pas croire, et cependant cela était ainsi, il y a déjà vingt ans !...

Du pain avec des farines de " pierres blanches," en

vérité, c'était déjà tout à fait fin de siècle dans un temps où cette locution n'était pas encore connue.

Cela nous rappelle un fait que nous raconta naguère un enfant. Il était allé passer ses vacances dans la commune de X... Là, le fils d'un meunier, bambin du même âge, lui demanda de l'aider dans sa besogne, pour que, sa besogne faite, il pût plus vite s'amuser... Or cet enfant avait pour fonction de mélanger du plâtre à de la farine...

On aurait pu penser que l'adjonction du plâtre serait le dernier mot du génie commercial dans le commerce des farines. Pas du tout. Voici qu'un journal américain, le *Board of Agriculture*, nous annonce la prochaine importation en Europe de farines *comprimées* d'Amérique. Qu'est-ce que ces agglomérés de farines vont bien renfermer dans leur sein, ou plutôt qu'est-ce qu'ils ne renfermeront pas ? Je me le demande avec effroi et involontairement je pense au vers du poète :

“ Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.”

J'ai voulu supposer jusqu'à présent que les falsifications des farines étaient faites avec assez de modération pour ne pas altérer substantiellement les farines eucharistiques et compromettre la consécration. Mais qui nous assurera de cette modération et qui est-ce qui arrêtera la main de nos falsificateurs ? Il faut bien que ces messieurs n'y aillent pas de main morte pour que la farine ait pu, parfois, les élever en si peu de temps à un brillant état de fortune.

Dans mon rapport à S. G. Monseigneur l'Evêque d'Annecy, je lui rappelais un fait récent extrait de la *Gazette des Tribunaux*. Ce sera vraiment le cas de dire : *Ab uno disce omnes*.

Il n'y a pas longtemps que la Cour d'appel de P..., à la suite du tribunal de V..., condamnait un minotier à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende ; un monsieur X..., courtier assermenté à Z..., à un an de prison et 2,000 fr. d'amende ; un autre marchand de farines à Y..., à trois mois de prison et 50 fr. d'amende. Ces messieurs s'étaient enrichis en très peu de temps en mêlant du plâtre à leurs farines ; et, certes, ils n'y allaient pas de main morte. De l'enquête du juge d'instruction, il résulta

que le premier minotier mélangeait depuis plusieurs années à ses farines une quantité importante de plâtre qu'il livrait aux boulangers de toute la région de l'Ouest, par l'intermédiaire de certains courtiers. Quarante personnes se trouvaient impliquées dans cette grosse affaire de fraude, qui a provoqué dans tout le pays une profonde stupéfaction.

Or qui oserait dire que les marchands de la région de l'Ouest aient le triste monopole de ces falsifications ? Il n'est que trop certain que ces pratiques frauduleuses ont lieu ailleurs, pour ne pas dire un peu partout.

Or, pour m'en tenir à cette grosse affaire de fraude, en présence de ce fait de farines plâtrées, livrées pendant plusieurs années consécutives dans toute la région de l'Ouest, se dressent naturellement ces questions :

1^{re} question. — Pour quelques fraudes découvertes et réprimées çà et là, combien d'autres sur la surface du monde doivent échapper aux regards de dame Justice, ou, découvertes, échappent au code pénal, grâce au spécifique, si connu en cette fin de siècle, des pots de vin !

2^{me} question. — Puisque, durant un si long temps, on a fait du pain dans toute cette région de l'Ouest avec des farines plâtrées, on a dû faire aussi des hosties ; ces hosties étaient-elles matière valide pour le saint sacrifice de la messe ?

On me dira sans doute que ces mélanges ne devaient pas intéresser la substance même du pain. Qui oserait l'affirmer ?

Déjà en 1832, dans un rapport à l'Académie des Sciences, il fut annoncé que l'on pouvait faire avec la fécule de pommes de terre seule un pain de bonne qualité qui se vendrait un tiers de moins que le pain de froment. Une personne qui goûta de ce pain, le trouva de bonne qualité, il lui parut seulement un peu moins nourrissant que le pain de farine de blé.

Eh bien, supposez qu'au lieu de confectionner ce pain avec de la fécule seule, on y eût mêlé un quart, un tiers, une moitié ou même les trois quarts de farine de blé, ces mélanges seraient-ils encore matière valide pour la consécration ? Quel est le prêtre qui, en présence de ce point d'interrogation, ne reculerait pas épouvanté ?

Voilà où nous en sommes : la fraude des farines est

partout : il ne nous est plus permis de sommeiller devant le danger qui menace l'existence même du sacrement de l'Eucharistie.

L'enfer ne redoutant rien tant que l'Eucharistie, quoi d'étonnant qu'il ait, de tout temps, employé ses ruses et ses artifices pour empêcher la production de ce sacrement ? Déjà Mahomet avait défendu l'usage du vin et proscrit la culture de la vigne pour rendre impossible, partout où dominerait le Croissant, le saint sacrement de nos autels et le saint sacrifice de la Messe. De nos jours, l'enfer, plus avisé, pousse à l'usage du vin, mais il arrive à ses fins en falsifiant le vin de messe. Ne pouvant proscrire l'usage du pain, il falsifie le pain destiné à nos autels.

Et maintenant, le remède ?

Suffit-il, comme on serait tenté de le croire, pour s'éviter de la peine, de confier la confection des hosties à de pieuses religieuses ou à d'honnêtes laïcs ? Il est évident que ce remède n'en est pas un. L'honnêteté de ces laïcs, la piété de ces religieuses ne peut rien changer à la nature des farines qui leur sont fournies par le commerce.

Il n'y a, il ne peut y avoir qu'un remède : revenir au système en usage dans les monastères du Moyen-âge : moudre soi-même son blé pour être sûr de sa farine. Comme autrefois à la plupart des monastères était annexé un moulin, est-ce que, de nos jours, chaque diocèse ne pourrait pas avoir son moulin, où, sous la surveillance d'un prêtre, se ferait la farine eucharistique ?

Mais il n'est pas même nécessaire d'imposer cette charge à chaque diocèse. Nous avons, çà et là, sur notre territoire, des moulins tenus par des Pères Trappistes et autres religieux ou religieuses, en qui nous pouvons mettre notre pleine confiance.

Ayant eu connaissance de notre initiative, S. G. Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, a daigné m'écrire les mots que voici :

“ L'Archevêque de Chambéry apprécie hautement l'importance de l'Œuvre du Pain eucharistique et bénit le zèle de M. l'abbé Mermillod pour la faire connaître et la recommande au clergé et aux communautés religieuses.”

En conséquence, sous les auspices de Nosseigneurs de Chambéry et d'Annecy, j'ai l'honneur de proposer aux

membres du Congrès eucharistique de Lourdes l'adoption du vœu suivant :

VŒU

Vu la nécessité de se pourvoir d'une manière certainement licite et valide pour la consécration ; vu, d'autre part, le caractère suspect qui plane plus ou moins sur toutes les farines commerciales, le Congrès invite toutes les communautés religieuses et les personnes qui confectionnent les hosties à prendre leurs farines eucharistiques exclusivement dans ce moulin ou dans les moulins des Révérends Pères Trappistes ou d'autres ordres religieux.



Réponses Liturgiques

Prières après la Messe.

Plusieurs de nos Confrères nous ont posé de nouvelles questions sur ce sujet, déjà traité dans les *Annales*. Nous les résumons toutes dans les points suivants.

1° *Quand doit-on dire ces prières ?*

Le décret par lequel le Souverain Pontife les a prescrites et la rubrique qui est en tête de la formule disaient : *Preces dicendas in OMNIBUS Missis sine cantu celebratis*, mais comme plus tard la Sacrée Congrégation a déclaré qu'on ne doit pas les dire après la messe conventuelle, laquelle peut ne pas être chantée (1), cette rubrique a été modifiée en ces termes : *Preces... post privatæ Missæ celebrationem flexis genibus recitandæ*.

Par conséquent, c'est après toutes les messes privées qu'on doit les dire ; il n'y a d'exception que pour les premières messes de Noël lorsque le célébrant dit les trois messes sans interruption (2).

2° *Peut-on considérer les messes basses de neuvaines et d'anniversaires comme messes solennelles, et dès lors ne pas y dire les prières ?*

Non, car ces messes ne jouissent d'aucun privilège liturgique et, par conséquent, elles restent dans l'ordre des messes privées. C'est par erreur que quelques litur-

gistes ont avancé que *chez nous cette messe équivaut à une messe chantée* ; nous ne trouvons aucun décret, aucun indult qui nous donne un tel privilège, et en ce point la coutume ne peut être une raison suffisante pour faire loi.

3° *La messe paroissiale est-elle une messe conventuelle ?*

Non. La messe conventuelle est une messe qui se dit avec l'assistance du Chapitre de la cathédrale, de la collégiale ou d'un Ordre religieux, après Tierce les jours de fêtes, après None les jours de fêtes, et bien qu'elle puisse ne pas être chantée, elle jouit cependant des mêmes privilèges que la messe chantée. Ainsi, on n'y fait pas mémoire d'un simple et on n'y dit pas l'oraison *imperata* aux fêtes de seconde classe : ce qui n'a pas lieu pour la messe paroissiale. La messe paroissiale non chantée reste une messe privée et on doit y dire les prières.

Ici encore nous signalerons l'erreur commise par quelques liturgistes qui se sont appuyés sur le décret du 17 décembre 1888 cité plus haut, pour affirmer qu'on ne devait pas dire les prières à la messe paroissiale ; ce décret ne parle nullement de la messe paroissiale, mais seulement de la messe conventuelle.

4° *Doit-on dire les prières après la messe basse du Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois, après laquelle, selon le désir du Souverain Pontife, on fait un exercice en l'honneur du Sacré-Cœur ?*

Oui, car cette messe est une messe privée et non une messe solennelle. Il est vrai que le décret du 28 mai 1890 déclare que cette messe se dit *ritu missæ solemnis* ; mais il s'agit ici de la solennité intrinsèque qui donne à certaines messes votives les privilèges de fête de 1^{re} classe où on ne dit qu'une seule oraison avec *Gloria* et *Credo*, et non de la solennité extrinsèque qui fait de la messe privée une messe solennelle au même titre que la messe conventuelle.

5° *Doit-on les réciter après la messe basse mensuelle dite à l'occasion de la réunion des enfants de Marie, avec chants, instruction et bénédiction ?*

Oui, pour les mêmes raisons. Le fait qu'une messe basse est suivie d'un exercice pieux (v. g. l'absoute, si c'est une messe *pro defunctis*, la bénédiction du Très Saint

Sacrement, que l'on donne dans certains lieux le jeudi en l'honneur de la sainte Eucharistie, le chant du *Miserere*, verset et oraison qui, en quelques diocèses, suit la messe basse d'exposition des Quarante-Heures) ne transforme pas une messe privée en messe solennelle. Du reste, la Sacrée Congrégation a prévu ces différents cas lorsque, dans le décret du 12 novembre 1887, elle a déclaré que les prières doivent alors se dire immédiatement après la messe et avant de commencer ces pieux exercices (1).

Ainsi, les prières doivent se dire après toutes les messes privées sans exception. On ne les omet qu'à la grand-messe et à la messe conventuelle.

6° *Comment doit-on les dire ?*

Immédiatement après le dernier Evangile, le prêtre peut, après avoir fait ou non l'inclination à la croix, s'agenouiller sur le palier de l'autel ou sur la dernière marche (1). Nous croyons cependant qu'il est plus conforme à l'esprit de la liturgie de s'agenouiller sur le palier lorsqu'on doit immédiatement après les prières monter à l'autel pour y prendre le calice ; c'est ainsi que fait le célébrant à la grand-messe lorsqu'il doit s'agenouiller pendant une prière, v. g. le *Veni Sancte Spiritus* ou le verset *Adjuva nos* en carême, et qu'ensuite il doit remonter à l'autel.

Si cependant il ne devait pas remonter à l'autel pour prendre le calice, il devrait, nous semble-t-il, s'agenouiller sur le dernier degré.

Que dire de la coutume de réciter ces prières en tenant le calice ?

Aucun décret de la Sacrée Congrégation ne l'approuve ni ne la condamne : la question n'a pas été posée ; mais le décret qui laisse la liberté de s'agenouiller sur le palier de l'autel suppose assurément que le prêtre, dans ce cas au moins, a les mains jointes. Du reste, c'est ainsi que dans la liturgie le prêtre récite toutes les oraisons, en dehors de la messe, à moins qu'il ne doive tenir lui-même le livre.

Si cependant on consulte l'esprit de l'Eglise sur ce point, on verra que cette coutume de tenir le calice pendant la récitation des prières n'est pas à adopter, car les rubriques prescrivent au prêtre de mettre toujours la

main droite sur le calice, lorsqu'il le porte ; or, si on tient le calice pendant la récitation des prières, on est obligé de manquer à cette règle quand on ne sait pas de mémoire les oraisons, et on s'expose dans un faux mouvement à renverser la bourse et la patène, ce dont nous avons été plusieurs fois témoins. Il est donc plus conforme aux bonnes règles et à la piété de dire ces prières les mains jointes et de monter ensuite à l'autel pour y prendre le calice. Les *Ephemerides liturgicæ* disent à ce sujet : *Quam ergo indecenter se gerat sacerdos, qui, accepto calice eumque manu tenens, preces recitat ut citius ab altari discedat, nemo est qui non videat. Cum S. Alphonso diceres, eum sacerdotem aliquid augustius, solemnius, majorisque momenti, quam ineffabile missæ sacrificium, esse facturum !*



A L'OCCASION DES RETRAITES PASTORALES

Mgr. de Cabrières, évêque de Montpellier, vient d'adresser aux prêtres de son diocèse, qu'il convoque à la retraite ecclésiastique, une remarquable lettre où nous lisons ces paroles qui conviennent surtout à la France, mais qui se peuvent aussi appliquer au Sacerdoce en général.

“ Une sorte de “ défaillance ” involontaire, une tentation de découragement et de désespérance menacent de nous envahir, à la pensée et au spectacle de tant d'hommes qui ont abandonné la loi de Dieu, qui la délaissent, et s'en éloignent chaque jour davantage. ”

“ Nous nous sentons par nous-mêmes impuissants à arrêter les calamités, trop faciles à prévoir, qui ne peuvent manquer de suivre les désolantes apostasies, dont se plaignait, il y a quelques semaines, en les déplorant avec amertume, la parole attristée du Souverain Pontife. ”

“ Ne dirait-on pas que toutes les vérités religieuses se sont diminuées et affadies, au point de n'avoir plus de prise sur la multitude de nos contemporains ? De nom, ils sont encore chrétiens ; ils connaissent superficiellement nos dogmes dont ils ont entendu si souvent l'énoncé

qu'ils en ont retenu quelques mots. Mais le sens de ces mots leur échappe. Ils n'ont plus de curiosité ni d'attrait pour la parole sainte : et comme un troupeau qui ne suivrait son berger qu'avec paresse et dégoût, même au milieu des plus gras pâturages, ils ont beau toucher presque du doigt au dépôt des vérités divines, qui est entre nos mains, ils n'étudient pas ces vérités, ils ne les aiment point. C'est pour eux une fatigue que d'assister à une prédication, tant ils sont éloignés de vouloir y porter la moindre attention."


"Pour nous, chers messieurs, quelle tristesse ! Et combien il est facile de comprendre que tant d'insouciance et de légèreté décourage notre zèle."

"Mais le découragement, bien loin d'être une vertu, est une sorte de lâcheté morale, contre laquelle il faut nous prémunir. Nous aurions l'air de douter de la beauté de notre religion, nous paraîtrions ne pas compter sur l'efficacité de la grâce, si nous doutions des fruits réservés à notre zèle, lorsque sans nous arrêter aux conditions pénibles dans lesquelles s'exerce notre ministère, nous nous employons de toutes nos forces à en remplir pieusement les devoirs. Faire connaître aux hommes la vraie doctrine du salut, leur rappeler les maximes sacrées de l'Évangile, les attirer à l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; leur montrer que, ni sur la terre ni dans le ciel, il n'est pas d'autre nom, pas d'autre croyance, pas d'autre amour, qui soient capables comme le nom, la foi et l'amour de Notre-Seigneur, de nous fortifier contre nos passions, de nous guérir de leurs funestes effets, de nous consoler ici-bas et de nous donner pour l'autre vie une confiance assurée ; ce sont là, chers et honorés messieurs, des occupations si saintes et si douces, que nous ne saurions jamais remercier assez la Providence de nous y avoir appelés. Plus le monde est malade, plus il est nécessaire de lui donner, par notre enseignement, les remèdes spirituels, qui peuvent le guérir ; plus il y a dans la société de scandales et d'erreurs ; plus les ténèbres se sont épaissies autour des intelligences et des cœurs, apportant avec elles une odeur empoisonnée, qui semble déjà faire respirer la mort ; plus il faut que le parfum de notre vie, toute consacrée à Dieu, remplisse les âmes pieuses de consolation et de vigueur."

Et plus loin :

“ Ces retraites nous rappelleront nos obligations sacrées ; elles nous inspireront le désir de nous y attacher d'autant plus et de les remplir avec d'autant plus de perfection que ce n'est plus aujourd'hui un fait étrange ni rare que de voir le sacerdoce suspecté, mal jugé et décrié dans les feuilles publiques. Rien n'est plus regrettable que la légèreté souvent criminelle avec laquelle on nous apprécie. Mais puisque cette légèreté existe, puisqu'elle est même encouragée souvent par la malignité publique, soyons sévères les premiers vis-à-vis de nous-mêmes. Accueillons avec empressement les conseils, les exhortations qui nous viendront de nos prédicateurs, dont les paroles sont les paroles même de Dieu : “ inclinons vers eux nos oreilles, ” afin de ne rien perdre des sons de la voix divine, soit qu'elle nous vienne comme en éclat de tonnerre pour nous réveiller et nous effrayer, soit qu'elle s'insinue doucement comme un murmure de suave et mélodieuse bonté. ”

Voilà des paroles bien faites pour avoir du retentissement, ailleurs encore que dans le diocèse de Montpellier.



COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 1742 : \$ 1.00 — 1924 : \$ 1.00 — 1925 : \$ 1.00 — 1616 : \$ 1.00 — 1277 : \$ 2.00 — 1559 : \$ 1.00 — 906 : \$ 1.00 — 1557 : \$ 1.00 — 796 : 1 00 — 1719 \$ 1.00 — 1555 : \$ 1.00 — 1568 : \$ 1.00 — 1577 : \$ 1.00 — 1562 : \$ 1.00 — 1586 : \$ 1.00 — 1576 : \$ 1.00 — 1701 : \$ 1.00 — 1570 : \$ 1.00 — 1760 : \$ 1.00 — 1748 : \$ 1.00 — 1573 : \$ 1.00 — 1561 \$ 1.00 1569 : \$ 1.00 — 1581 : \$ 1.00 — 1564 : \$ 1.00 — 1081 : \$ 1.00 — 1571 : \$ 1.00 — 1191 : \$ 1.00 — 690 : \$ 1.00 — 849 : \$ 1 00 — 1558 : \$ 1.00 — 494 : \$ 1.00 — 1572 : \$ 1.00 — 1928 : \$ 1.00.



BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ŒUVRE

Durant les mois d'Avril, Mai et Juin, les Associés ont fourni les heures suivantes d'adoration.

| DIOCÈSES | Prêtre-Ad. | Adorations. | Moyennes |
|----------------------|------------|-------------|----------|
| Québec. | 280 | 2276 | 8 |
| Montréal. | 180 | 985 | 6 |
| St. Hyacinthe. . . | 145 | 973 | 6 |
| Rimouski. | 83 | 481 | 6 |
| Ottawa. | 81 | 345 | 5 |
| Nicolet. | 75 | 526 | 7 |
| Trois-Rivières. . . | 69 | 560 | 8 |
| Chicoutimi. | 57 | 285 | 5 |
| London. | 44 | 169 | 4 |
| Toronto. | 17 | 54 | 3 |
| Hamilton. | 17 | 74 | 5 |
| Halifax. | 16 | 55 | 4 |
| Sherbrooke. | 10 | 44 | 4 |
| Valleyfield. | 9 | 69 | 7 |
| Kingston. | 5 | 38 | 7 |
| Chatham. | 11 | 144 | 13 |
| Totaux. | 1099 | 7078 | |

Ce tableau démontre une baisse de fidélité sur le trimestre précédent. Nous donnons pourtant à nos associés le bénéfice des circonstances atténuantes, à cause des nombreux dérangements qui ont signalé le mois de Juin. A chacun de faire en sorte pour sa part que le prochain trimestre soit meilleur et que son diocèse arrive en 1ère ligne sur les rangs de la fidélité. — Honneur pour ce trimestre au diocèse de Chatham.

L'Œuvre durant les trois derniers mois, s'est accrue de 35 nouveaux membres au Canada, qui se décomposent ainsi : Québec 2 ; — Nicolet 1 ; — Rimouski 1 ; — Chicoutimi 1 ; — Ottawa 1 ; — St. Hyacinthe 2 ; — Hamilton 1 ; — Séminaire de Montréal 26.

Dans les autres parties du monde, notre Association s'est accrue de 17 membres aux États-Unis, 39 en Amérique du Sud, 480 en Europe.